

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2017 DE CHF 25'000 DESTINÉ À DES TRAVAUX DE RAFFRAÎCHISSEMENT DE L'APPARTEMENT SIS DANS LA COMMANDERIE

Considérant,

- le changement de locataire dans l'appartement de la Commanderie,
- le besoin de procéder à des travaux de rafraîchissement,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 8 mars 2017 de la commission des bâtiments et École,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 25'000 destiné à des travaux de rafraîchissement de l'appartement sis dans la Commanderie.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0860.314.98.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Bardonnex, le 12 avril 2017



Ginior RANA ZOLANA, Président